



N°01 Avenue de l’Eglise, quartier Biashara, Commune de Dilala,  
Ville De Kolwezi, Province du Lualaba, Tél : +243 99 483 41 58  
Mail: [ibgdhasbl2016@gmail.com](mailto:ibgdhasbl2016@gmail.com)  
Site web : [www.ibgdhasbl.org](http://www.ibgdhasbl.org)  
F 92/ 23,473, N.I.F : A2028791S

### COMMUNIQUE DE PRESSE N°010/IBGDH-ASBL/08-2025

#### « Le Manganèse de Kisenge : une évacuation de stock sans contribution au développement local »

**Kolwezi, – L’Initiative pour la Bonne Gouvernance et les Droits Humains (IBGDH ASBL)** dénonce l’évacuation du stock de manganèse à Kisenge en toute opacité et demande aux Dirigeants de l’entreprise de publier les conventions conclues avec les entreprises privées **SHAZ RARELI** et **TORIANE** en rapport avec l’évacuation des minerais de manganèse.

En plus, IBGDH ASBL dénonce la non-assistance aux travailleurs mis en retraite sans paiement de leurs décomptes, et actuellement non pris en charge par la CNSS. Ces travailleurs qui ont longtemps contribué à la prospérité de la RDC sont placés dans une forte précarité alors qu’on constate que tous les revenus issus de l’évacuation du stock de manganèse par les entreprises **SHAZ RARELI** et **TORIANE** sont détournés et affectés à des besoins personnels des dirigeants de l’entreprise KISENGE MANGANESE.

Par ailleurs, IBGDH ASBL constate que la population locale de Kisenge en particulier et du territoire de Dilolo en général continue à subir les conséquences directes de cette mauvaise gestion sans bénéficier d’un quelconque profit en rapport avec le développement local.

Dans le contexte mondial de la transition énergétique et du développement du corridor de Lobito, il est inquiétant de voir qu’à Kisenge, siège de l’exploitation de manganèse et de l’or dans la province du Lualaba, il n’existe pas des services sociaux de base comme **l’eau potable et l’électricité**, tandis que le Comité de Gestion de l’entreprise poursuit, quant à lui, des dépenses extravagantes liées simplement au fonctionnement sans qu’un plan d’apurement des impayés salariaux ou de relance des activités de production ne soit mis en place.

Face à cette situation, IBGDH ASBL exige :

- La **publication immédiate de tous les contrats de partenariat** relatifs à l’évacuation du stock de manganèse signé avec les entreprises **SHAZ TARELI** et **TORIANE** ;
- Le **paiement sans délai des indemnités de retraite** dues aux anciens travailleurs ;
- La définition et la mise en œuvre d’un **plan de contribution au développement local** qui profite réellement aux communautés de Kisenge Manganèse.

Pour IBGDH ASBL

**La Coordination**